



Remboursement de pension alimentaires/ trop perçu

Par Dexy

Un huissier a fait mettre en place une saisie de la pension alimentaire, il y a plusieurs années. Je percevais donc 250 euros chaque mois de cette façon.

Mon enfant a été placé en foyer un moment en 2019, l'huissier a refusé d'arrêter les saisines car mon ex mari n'avait fait aucune demande au juge, la pension m'était due.

Nous venons de passer devant le Jaf car il ne veut plus payer de pension (retraite gendarmerie).

Il en profite pour demander le remboursement des pensions que j'ai perçues quand mon fils était placé.

Il y a 1 mois, le juge rend sa décision.

Elle condamne monsieur à 130 euros de pension contre 250 auparavant (logique puisque il a une baisse de revenus) et me condamne à rembourser ces sommes qui m'étaient soit dites dues.

Je propose à l'avocate de mon ex mari une compensation sur 2 ans, mais le dialogue semble compliqué voir compromis.

Je crois que la compensation ne pourra se faire, elle finit de ne pas comprendre ce que c'est.

Je dois donc percevoir la pension d'un côté et rembourser ma dette de l'autre. Dois-je obligatoirement faire une main levée de la saisine ? (car l'avocate de mon ex mari l'exige mais pour moi cela signifie arrêt des pensions car je sais qu'il ne versera rien ou toujours avec beaucoup de retard, c'est un très mauvais payeur)

L'huissier dit qu'on peut simplement en modifier la somme mais dans ce cas, qui paiera les frais de modification ?

Je propose un échelonnement de la dette sur 2 ans, soit 130 euros par mois.

Mon ex époux exige moins de 2 ans et plus de 130 euros par mois. Mais il me semble que la loi m'autorise ce délai de 2 ans.

Impossible pour moi de faire plus de 130 euros, c'est déjà beaucoup. Son avocate me dit qu'il peut lui aussi demander un huissier. Et c'est bien là ce qu'il veut pour se venger.

Que puis-je faire ?

Je gagne trop pour percevoir des aides juridictionnelles mais pas assez pour me payer les services d'un avocat.

Si je fais intervenir le tribunal judiciaire, est-ce gratuit ?

Merci de votre aide

Cordialement